

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

STEG International Services

Siège social : Résidences du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 les Berges du Lac Tunis

La Société STEG International Services publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 15 novembre 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Monsieur Abderrazak GABSI.

STEG INTERNATIONAL SERVICES (STEG-IS)

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016	
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	4	674 181	412 765
	Moins : amortissements		-395 942	-280 486
			278 239	132 279
	Immobilisations corporelles	4	11 704 427	7 417 331
	Moins : amortissements		-732 512	-586 125
			10 971 915	6 831 206
	Immobilisations financières	5	2 892 807	846 709
	Moins : provisions		-42 848	-114 967
			2 849 959	731 742
	Total des actifs immobilisés		14 100 113	7 695 227
	Autres actifs non courants		-	-
	Total des actifs non courants		14 100 113	7 695 227
ACTIFS COURANTS				
	Stocks	6	4 874 759	1 999 547
	Moins : provisions		-	-
			4 874 759	1 999 547
	Clients et comptes rattachés	7	35 085 934	24 233 625
	Moins : provisions		-5 309 406	-2 804 856
			29 776 528	21 428 769
	Autres actifs courants	8	13 867 975	3 885 342
	Placements et autres actifs financiers	9	2 545 703	20 058 109
	Liquidités et équivalents de liquidités	10	50 777 015	30 012 195
	Total des actifs courants		101 841 980	77 383 962
	TOTAL DES ACTIFS		115 942 093	85 079 189

STEG INTERNATIONAL SERVICES

(STEG-IS)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2017 31 décembre 2016

CAPITAUX PROPRES				
	Capital social		50 000 000	50 000 000
	Réserves		14 531 575	14 000 000
	Résultats reportés		7 099 920	5 075 190
	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		71 631 495	69 075 190
	Résultat de l'exercice		1 222 425	5 556 305
	Total des capitaux propres avant affectation	11	72 853 920	74 631 495
PASSIFS				
Passifs non courants				
	Provisions	12	894 212	1 168 921
	Total des passifs non courants		894 212	1 168 921
Passifs courants				
	Fournisseurs et comptes rattachés	13	8 814 209	3 884 799
	Autres passifs courants	14	33 379 751	5 393 974
	Total des passifs courants		42 193 960	9 278 773
	Total des passifs		43 088 172	10 447 694
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		115 942 092	85 079 189

STEG INTERNATIONAL SERVICES

(STEG-IS)

ÉTAT DE RÉSULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	15	52 169 253	43 256 433
Autres produits d'exploitation	16	46 733	16 744
Total des produits d'exploitation		52 215 986	43 273 177
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des travaux en cours	6	2 875 212	-8 263 490
Achats d'approvisionnements consommés	17	-24 313 283	-9 011 787
Charges de personnel	18	-1 971 617	-1 716 851
Dotations aux amortissements et aux provisions	19	-2 518 460	308 332
Autres charges d'exploitation	20	-28 640 955	-22 223 884
Total des charges d'exploitation		-54 569 103	-40 907 680
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-2 353 117	2 365 497
Charges financières	21	-1 730 257	-2 923 895
Produits financiers	22	6 531 742	7 068 411
Autres pertes ordinaires	23	-1 725	-248 634
Autres gains ordinaires	24	37 236	39 899
Résultat des activités ordinaires avant impôt		2 483 879	6 301 278
Impôts sur le résultat	25	-1 261 454	-744 973
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		1 222 425	5 556 305

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION			
Résultat net		1 222 425	5 556 305
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)		2 446 341	-400 070
Amortissements des subventions d'investissement		-	-1 120
Variations de :			
- Stocks		-2 875 212	8 263 490
- Clients et comptes rattachés		-10 852 308	-6 410 549
- Autres actifs courants		-9 914 671	-2 085 769
- Fournisseurs et comptes rattachés		4 615 646	477 537
- Autres passifs courants		27 971 024	2 048 651
Plus ou moins-values sur sorties d'immobilisations		-17 810	-
Différences de change sur trésorerie en devises		-3 021 407	-3 834 813
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		9 574 028	3 613 662
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-4 329 486	-3 066 528
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		17 810	-
Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers		5 729	4 115
Décaissements provenant de l'acquisition d'actifs financiers		-2 039 421	-9 188
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-6 345 368	-3 071 601
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Dividendes distribués		-2 985 247	-3 000 000
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		-2 985 247	-3 000 000
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités		3 021 407	3 834 813
Variation de trésorerie		3 264 820	1 376 874
Trésorerie au début de l'exercice	9 & 10	50 012 195	48 635 321
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9 & 10	53 277 015	50 012 195

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Société STEG International Services (STEG-IS) est une société anonyme constituée en octobre 2006. Son siège social est à la Résidence du Parc - Les Jardins de Carthage - Tunis. Elle a pour objet social :

- La réalisation des études se rapportant aux domaines de la production, du transport et de la distribution d'électricité et de gaz ;
- L'engineering, la conception, la fourniture d'équipements, la réalisation et le suivi des projets de production d'énergie électrique, de transport et de distribution d'électricité et de gaz, de cogénération, d'équipement photovoltaïque et d'énergie solaire ;
- La conduite, la maintenance, la formation et le perfectionnement d'ouvrages électriques et gaziers ;
- La réalisation d'audits énergétiques et de prestations de maîtrise de l'énergie ;
- La réalisation des essais et mesures ainsi que la réhabilitation de matériels ;
- La réalisation des analyses physico-chimiques.

Pour mener à bien ses activités, la STEG-IS a conclu, en 2007, avec la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG) une convention d'assistance fixant les conditions et les modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure. En 2009, la STEG-IS a renouvelé les termes de cette convention pour une durée de trois années, renouvelable par tacite reconduction.

Le capital de la STEG-IS s'élève, au 31 décembre 2017, à 50 000 000 DT et se divise en 5000 000 actions de valeur nominale unitaire de 10 DT, entièrement libérées et réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	% d'intérêt
STEG et Président du Conseil	1 750 000	17 500 000	35%
IDC	500 000	5 000 000	10%
STUDI	500 000	5 000 000	10%
SCET Tunisie	500 000	5 000 000	10%
BTE SICAR	275 000	2 750 000	6%
STB	275 000	2 750 000	6%
BTK	250 000	2 500 000	5%
Personnes physiques	950 000	9 500 000	18%
TOTAL	5000 000	50 000 000	100%

En octobre 2016, la STEG-IS a opté pour le régime de « Société totalement exportatrice » au lieu du régime de « Société partiellement exportatrice ». La période d'exonération de 10 ans a expiré fin 2016.

NOTE N°2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2017 se résument comme suit :

- 1) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client PEE DU Congo et portant sur la construction de sept départs (*Feeders*) souterrains 20 KV à Brazzaville, pour un montant 5 839 KEUR. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 61% au 31 décembre 2017, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 10 499 KDT sur ce Projet ;
- 2) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client REA Tanzanie et portant sur la fourniture et l'installation de branchement et de réseau de distribution BT dans le cadre du programme de densification de l'électrification rurale phase 1-Lot 4 Pwani et Lot 5 Mbeya, pour les montants de 13 210 KUSD et 890 268 113 Shillings Tanzaniens (TZS). Le pourcentage d'avancement des travaux est de 78% au 31 décembre 2017, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 26 351 KDT sur ce Projet ;
- 3) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client EDCL Rwanda et portant sur l'étude, la fourniture et l'installation de réseaux de distribution MT/BT dans les districts de Rwamagana et Kayonza au Rwanda, pour un montant 3 660 KEUR. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 95% au 31 décembre 2017, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 10 250 KDT sur ce Projet ;
- 4) La poursuite de l'exécution du contrat conclu avec le client NEUC Liban et portant sur l'assistance technique pour les travaux de construction, de maintenance et d'exploitation d'un réseau de distribution et la mise en place d'une infrastructure télé-relève au Liban, pour un montant de 4745 KEUR. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 97% au 31 décembre 2016 à 98% au 31 décembre 2017, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 849 KDT sur ce Projet ;
- 5) L'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le Ministère de l'Énergie de la République de Sierra Leone et portant sur l'électrification rurale et la fourniture de compteurs, pour un montant de 12 327 KUSD. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 94% au 31 décembre 2016 à 100% au 31 décembre 2017, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 601 KDT sur ce Projet ;
- 6) L'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client MAT-DGGT Congo Mabombo et portant sur l'électrification rurale de la localité de Mabombo, pour un montant de 3 014 231 440 Francs CFA. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 98% au 31 décembre 2016 à 100% au 31 décembre 2017, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 235 KDT sur ce Projet ;
- 7) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client SONABEL Burkina Faso et portant sur les travaux d'accompagnement dans les domaines de gestion de réseau de distribution, de la sécurité et de la santé au travail, pour un montant de 500 KUSD. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 69% au 31 décembre 2017, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 857 KDT sur ce Projet ;
- 8) Un chiffre d'affaires global de 52 169 KDT (dont 99% à l'export) en 2017, contre 43 256 KDT (dont 97% à l'export) en 2016, soit une augmentation de 8 913 KDT (environ 21%) provenant essentiellement des revenus comptabilisés sur les projets réalisés au Congo, au Rwanda et en Tanzanie, pour un montant cumulé de 46 188 KDT, ce qui représente environ 89% du chiffre d'affaires global ;

- 9) Une augmentation de 10 851 KDT (environ 45%) des créances clients qui ont passé de 24 234 KDT fin 2016 à 35 085 KDT fin 2017. Elles représentent 67% du chiffre d'affaires et 30% du total des actifs au bilan arrêté au 31 décembre 2017 ;
- 10) Les charges d'exploitation ont atteint 54 569 KDT en 2017, contre 40 908 KDT en 2016, soit une augmentation de 13 661 KDT (environ 33%) ;

Les stocks des travaux en cours (y compris les matériels sur chantiers ou en cours de transport) relatifs aux projets en cours de réalisation, notamment dans les Républiques de Tanzanie, Rwanda et Congo, ont été évalués à 4 875 KDT au 31 décembre 2017, contre 2 000 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 2 875 KDT (environ 143%) ;

- 11) Le 29 décembre 2016, la STEG-IS a reçu une notification des résultats d'une vérification préliminaire de sa situation fiscale au titre des exercices 2012, 2013 et 2014, effectuée par la Direction des Grandes Entreprises. Cette vérification a porté sur l'impôt sur les sociétés et les acomptes provisionnels. L'administration fiscale réclame le paiement d'un complément d'impôt de 2 373 731 DT (dont 805 206 DT de pénalités) sur la base des bénéfices redressés des activités réalisées en dehors des projets Rwanda et Cameroun (considérés comme étant des établissements stables dont les produits et charges doivent être séparés).

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé et exagéré des redressements effectués, en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises.

Plusieurs réunions ont été tenues avec les vérificateurs de la DGE pour discuter les éléments de réponse avancés par la STEG-IS. Le 13 juillet 2017, la Direction des Grandes Entreprises a répondu à l'opposition de la STEG-IS en acceptant le principe de répartition des frais généraux entre les activités, sous réserve de la communication des éléments probants justifiant la détermination des montants réels de ces charges communes. Aucun arrêté de taxation d'office n'a été émis par la DGE à la date d'établissement des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Les résultats de cette vérification fiscale préliminaire n'ont donné lieu à la constitution d'aucune provision pour risque fiscal.

- 12) Un résultat net bénéficiaire de 1 222 KDT en 2017, contre 5 556 KDT en 2016, enregistrant ainsi une diminution de 78% et s'analysant comme suit :

Libellé	Exercice 2017	Exercice 2016	Variation (en KDT)
Produits d'exploitation	52 216	43 273	8 943
Charges d'exploitation	-54 569	-40 908	-13 661
Résultat d'exploitation	-2 353	2 365	-4 718
Résultat financier	4 801	4 145	656
Résultat exceptionnel	35	-209	244
Impôts sur le résultat	-1 261	-745	-516
Résultat net de l'exercice	1 222	5 556	-4 334

Le résultat net de l'exercice 2017 provient essentiellement de produits financiers, dont notamment des gains de change latents sur des créances anciennes relatives à des travaux réalisés au cours des exercices antérieurs et parfois non encore facturés aux clients concernés à la date de clôture (y compris les soldes débiteurs des sociétés de groupe), et sur les comptes de trésorerie en monnaies étrangères, évalués respectivement à 1 492 423 DT et 3 021 407 DT, soit un montant cumulé de 4 513 830 DT.

- 13)** Une trésorerie positive de 53 277 KDT au 31 décembre 2017 (y compris les placements monétaires), contre 50 012 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 3 265 KDT (environ 7%). Cette position de trésorerie est notamment due à l'encaissement d'une avance de 21 674 KDT sur le contrat conclu avec le client Rwandais EDCL (projet HT) ;
- 14)** Des investissements incorporels et corporels pour un coût d'acquisition global (hors TVA) de 4 575 KDT s'analysant comme suit :

Actifs immobilisés	Coûts d'acquisition
Logiciels	261
Matériel informatique	267
Autres immobilisations corporelles (équipements de bureaux ...)	69
Immobilisations corporelles en cours (siège de la STEG-IS)	3 978
Total en KDT	4 575

NOTE N°3 : PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. Déclaration de conformité

Les états financiers de la STEG-IS ont été arrêtés au 31 décembre 2017 conformément au Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

2. Base d'établissement

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur à la date de clôture, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation.

3. Immobilisations incorporelles et corporelles

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire à compter de la date de leur mise en service ; les principaux taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	33,33%
- Matériel informatique	33,33%
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériel et outillage industriels	10%
- Agencements, aménagements et installations divers	10%

4. Prestations de services

Les revenus découlant des études et des prestations de services liées à l'objet social, sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus par référence au degré d'avancement des opérations (facturation sur la base du temps et des ressources).

5. Contrats de construction

Lorsque le résultat du contrat de construction (portant notamment sur la fourniture, le transport et le montage d'équipements électriques) peut être estimé de façon fiable, les coûts et les produits relatifs à ce contrat sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement (en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture). Toutefois, lorsqu'il est probable que le contrat de construction dégagera une perte, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat.

Suite 1 Note N°3

La Société est, en général, en mesure d'estimer de façon fiable le résultat du contrat de construction dès lors que :

- Elle a accepté un contrat qui établit les droits que peut faire valoir chacune des parties concernant le bien à construire, les contreparties devant être échangées et les modalités et conditions de paiement ;
- Elle a procédé à un inventaire des travaux en cours à la date de clôture ;
- Elle a obtenu l'acceptation par le client de l'ensemble des travaux réalisés et des produits non prévus au contrat ;
- Elle dispose d'un système interne efficace d'information budgétaire et financière ;
- Elle revoit et, le cas échéant, révisé ses estimations au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

Les coûts engagés sur des travaux en cours de réalisation dans le cadre du contrat de construction et non encore acceptés par le client sont portés en stock.

6. Subventions d'investissement

Les avantages fiscaux accordés à la Société sous la forme de primes d'investissement sont constatés dans la rubrique « Subventions d'investissement » parmi les capitaux propres et sont rapportés au résultat (en quotes-parts des subventions d'investissement inscrites au résultat) selon un plan d'amortissement identique à celui des immobilisations correspondantes.

7. Produits financiers

Les intérêts provenant des placements monétaires et des comptes courants bancaires créditeurs sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

8. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères effectuées par la Société sont comptabilisées en appliquant le taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Lorsque le règlement survient durant la période au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte qui est pris en compte dans la détermination du résultat de la période.

À la date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte de change en résultant est également pris en compte dans la détermination du résultat de la période.

9. Impôts sur le résultat

La charge cumulée d'impôts sur le résultat est constituée essentiellement des impôts sur les sociétés, exigibles au titre des bénéfices réalisés sur le marché local (en Tunisie) et au titre des bénéfices issus des projets réalisés à l'étranger (dans le cadre des établissements stables ou en vertu des contrats conclus avec les clients) lorsqu'ils sont imposables en application de la législation fiscale du pays du client ou de la convention de non-double imposition en vigueur.

Suite 2 Note N°3

10. Présentation de l'état des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé par la Norme Générale NCT 01 (utilisation de la méthode indirecte pour les flux de trésorerie liés à l'exploitation) et en retenant les options suivantes :

- Les intérêts reçus, générés par les placements monétaires, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les dividendes reçus, générés par les titres de participation, sont présentés également parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation
- Les dividendes payés aux actionnaires sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

	IMMOBILISATIONS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN AU	
	Soldes au 31/12/2016	Entrées 2017	Transferts/ Sorties 2017	Soldes au 31/12/2017	Soldes au 31/12/2016	Entrées 2017	Transferts/ Sorties 2017	Soldes au 31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016
Logiciels	412 765	261 416	-	674 181	280 486	115 456	-	395 942	278 239	132 279
Total des immobilisations incorporelles	412 765	261 416	-	674 181	280 486	115 456	-	395 942	278 239	132 279
Terrain	3 339 731	-	-	3 339 731	-	-	-	-	3 339 731	3 339 731
Matériel de transport	313 687	-	25 787	287 900	208 947	48 880	25 787	232 040	55 860	104 740
Equipements de bureaux	129 055	54 394	989	182 460	95 348	15 286	989	109 645	72 815	33 707
Matériel informatique	266 641	267 097	-	533 738	181 354	92 154	-	273 508	260 230	85 287
Agencements, aménagements et installations divers	117 754	8 089	-	125 843	73 484	10 836	-	84 320	41 523	44 270
Matériel et outillage d'exploitation	59 406	6 500	-	65 906	26 992	6 007	-	32 999	32 907	32 414
Immobilisations corporelles en cours (*)	2 156 080	4 959 817	-	7 115 897	-	-	-	-	7 115 897	2 156 080
Avances et acomptes sur commandes d'immobilisations corporelles	1 034 977	-	982 025	52 952	-	-	-	-	52 952	1 034 977
Total des immobilisations corporelles	7 417 331	5 295 897	1 008 801	11 704 427	586 125	173 163	26 776	732 512	10 971 915	6 831 206
Total en DT	7 830 096	5 557 313	1 008 801	12 378 608	866 611	288 619	26 776	1 128 454	11 250 154	6 963 485

(*)Les immobilisations corporelles en cours (hors avances et acomptes accordées aux fournisseurs d'immobilisations totalisant la somme de 52 952 DT) se rapportent essentiellement à la construction et à l'équipement du siège social de la STEG-IS sis à la Résidence du Parc - Les Jardins de Carthage - Tunis, et se détaillent, au 31 décembre 2017, par entreprise intervenante comme suit :

Entreprises	Montants HTVA	TVA	Montants TTC au 31/12/2017
BUILDING CONCEPT	47 000	5 640	52 640
STÉ CHAABANE ET CIE	2 798 565	450 954	3 249 519
GENITEK	631 133	113 604	744 737
GEST	727 956	131 032	858 988
ÉTUDES ARCHITECTURALES	64 501	7 740	72 241
MAS	1 549 745	182 075	1 731 820
RUSPINA	552 797	75 118	627 915
SOTUALEM	123 789	15 254	139 043
SOGICE	16 000	1 920	17 920
ADB	91 418	13 295	104 713
STAFF PLUS	77 861	14 015	91 876
STRUCTURA	83 495	15 029	98 524
SÉCURAS	9 050	1 086	10 136
AUTRES	342 587	12 476	355 063
TOTAL EN DT	7 115 897	1 039 238	8 155 135

NOTE N°5 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Nombre de titres	% de participation	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Titres de participation :			2 705 158	727 586
- SONEDE Internationale	5 000	10,00%	100 000	100 000
- Société Tunisio-Saoudienne de l'Electricité et du Gaz	50 000	50,00%	1 890 092	206 705
- Société Sénégalaise SCL Energie Solution	45 600	50,00%	715 066	493 000
- STEG-IS Congo	1 000	100,00%	33 660	33 660
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC)	1 000	100,00%	9 188	9 188
- Moins : Provisions			-42 848	-114 967
Prêts au personnel à plus d'un an			10 833	4 156
Dépôts et cautionnements versés (*)			133 968	-
Total en DT			2 849 959	731 742

(*) Ce solde correspond aux cautionnements relatifs aux contrats de location simple se rapportant aux projets en cours de réalisation en Tanzanie et au Congo, pour les montants respectifs de 120 076 DT et 13 892 DT.

NOTE N°6 : STOCKS

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Travaux en cours / projet REA 3 TANZANIE :	185 977	-
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	185 977	-
Travaux en cours / projets MBEYA & PWANI TANZANIE :	1 760 843	698 248
- Stock de matériels électriques sur chantier	1 760 843	-
- Stock de travaux en cours	-	698 248
Travaux en cours / projet SIERRA LEONE :	-	658 919
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	658 919
- Stock de travaux en cours	-	-
Travaux en cours / projet PEEDU CONGO :	1 157 111	-
- Stock de matériels électriques sur chantier	1 157 111	-
- Stock de travaux en cours	-	-
Travaux en cours / projets LOUDIMA & MABOMBO CONGO :	-	273 368
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	273 368
- Stock de travaux en cours	-	-
Travaux en cours / projets RWANDA :	1 770 828	369 012
- Stock de matériels électriques sur chantier	439 423	369 012
- Stock de travaux en cours (projet HT)	1 331 405	-
<i>Montant Brut en DT</i>	4 874 759	1 999 547
Moins : Provisions	-	-
<i>Montant Net en DT</i>	4 874 759	1 999 547

NOTE N°7 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Clients export :	26 367 657	19 952 812
- EDCL Rwanda	143 371	-
- REA Tanzanie	12 161 461	2 198 977
- TANESCO Tanzanie	-	797 263
- Ministère de l'Energie de la Sierra Leone	3 723 855	5 781 120
- STEG-IS Congo	106 752	89 271
- NEUC Liban	1 545 312	1 770 920
- SCET Tunisie - Projet Tchad (*)	2 783 579	2 783 579
- SNE Tchad	347 528	501 364
- MAT-DGGT Congo	2 479 945	4 828 657
- PEEDU Congo	33 743	-
- STEG-IS SAUDI	904 716	148 836
- SOMELEC	79 911	71 107
- SCL Sénégal	1 332 347	802 177
- Groupe Chimique Tunisien	43 940	43 160
- Electricité de Djibouti	119 255	70 377
- SONABEL Burkina Faso	481 877	-
- IDC	72 617	59 864
- IMS	7 448	6 140
Clients locaux :	164 400	886 643
- CPC	-	410 681
- SEREPT	38 300	231 767
- SITEP	-	51 400
- STIR	70 886	45 557
- CIMENTS JBEL OUST	11 682	-
- GINOR	20 985	38 626
- WINSTAR	-	29 001
- CARTHAGO S.A.	-	20 651
- Autres clients locaux	22 547	58 960

Suite 1 Note N°7

Clients export - produits à recevoir :	8 536 876	3 327 120
- EDCL Rwanda	3 492 208	-
- SONABEL Burkina Faso	164 489	-
- Ministère de l'Energie de la Sierra Leone	1 343 725	676 518
- INTEC	59 781	-
- MAT-DGGT Congo	3 465 873	2 650 602
- GCT	10 800	-
<hr/>		
Clients locaux - produits à recevoir :	17 000	67 050
- SITEP	7 000	7 000
- SEREPT	-	38 300
- PETROFAC	-	17 250
- CLARK ENERGIE	-	4 500
- CARTHAGO S.A.	8 750	-
- T-PAP	1 250	-
<hr/>		
Montant Brut en DT	35 085 933	24 233 625
<hr/>		
Moins : Provisions (**)	-5 309 406	-2 804 856
<hr/>		
Montant Net en DT	29 776 527	21 428 769
<hr/>		

(*) La créance ancienne relative au Projet Tchad, dont la SCET Tunisie est chef de file, demeure pour son montant figurant au bilan arrêté au 31 décembre 2016 et s'élevant à 2 783 579 DT (soit l'équivalent de 933 249 512 Francs CFA). L'application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2017 à ce montant en Francs CFA fait apparaître un gain de change latent de 1 410 344 DT, non comptabilisé du fait que la créance est totalement provisionnée.

(**) Les provisions pour créances douteuses s'analysent comme suit au 31 décembre 2017 :

- SCET Tunisie - Projet Tchad	2 783 579
- MAT-DGGT Congo - Projet Interconnecté	2 470 102
- Tunisie Sucre	13 651
- IMS	7 448
- SGS	1 344
- ERE	142
- GCT	33 140
Total en DT	5 309 406

NOTE N°8 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Fournisseurs débiteurs	4 810 964	563 814
- SIAME (1)	322 270	322 270
- EFACEC - Projet Rwanda	2 882 256	-
- COMPINA - Projet Congo	489 394	-
- HIKEM - Projet Tanzanie	265 407	-
- SCHNEIDER ELECTRIQUE - Projet Congo	371 827	-
- TANALEC - Projet Tanzanie	158 689	-
- MEUBLE INTERIEUR	67 962	-
- POWER LINE SYSTEMS - Projet Rwanda	77 716	233 205
- Autres fournisseurs débiteurs	175 443	8 339
Etat - impôts et taxes :	1 674 579	679 968
- Crédit de TVA (sur déclaration) (2)	1 451 974	609 407
- TVA à régulariser	165 799	34 937
- TVA - Projet Tanzanie	56 806	-
- Impôt sur les sociétés à reporter	-	35 624
Personnel et comptes rattachés :	-	296
- Avances et acomptes au personnel	-	296
Sociétés du groupe :	3 118 995	2 484 125
- STEG-IS Congo	2 500 692	2 041 529
- Société Sénégalaise SCL Energie Solution	85 872	94 104
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC)	532 431	348 492
Débiteurs divers	-	17 120
Produits à recevoir	38 125	9 871
Comptes de régularisation actif :	4 225 312	130 148
- Charges reportées d'assistance et de représentation commerciale (3)	4 006 705	-
- Charges comptabilisées d'avance (loyers, primes d'assurance ...)	218 607	130 148
Total en DT	13 867 975	3 885 342

1) Créance sur le fournisseur SIAME de 750 000 DT

En mars 2015, un protocole d'accord a été conclu entre la STEG-IS et la SIAME, suite au problème de remplacement des caches-bornes des compteurs défectueux (modèle ME512P) dans le cadre du projet EWSA Rwanda. En vertu de ce protocole, la SIAME s'engage à dédommager partiellement (pour la somme de 750 000 DT), la STEG-IS pour les pertes qu'elle a subies selon les modalités suivantes :

- Paiement d'une somme forfaitaire de 400 000 DT en deux tranches de 200 000 DT chacune, selon le calendrier suivant :
 - 200 000 DT à la signature de l'accord ; et
 - 200 000 DT par traite à échoir le 31/01/2016.
- La SIAME s'engage, en outre, à accorder à la STEG-IS une ristourne de 10% sur ses achats futurs afin de résorber le reliquat de 350 000 DT, avant la date limite du 31 décembre 2016. Il est à signaler que pour pouvoir bénéficier des commandes de la STEG-IS, la SIAME doit présenter la meilleure offre financière.
- La STEG-IS mettra à la disposition de la SIAME les 20 000 compteurs défectueux démontés pour les rapatrier à ses frais, après accomplissement des formalités requises par la réglementation douanière en vigueur en Tunisie.

Il s'ensuit qu'une créance sur la SIAME a été constatée depuis 2014 pour un montant de 750 000 DT, et ce, en diminution des charges engagées par la STEG-IS lors du remplacement des compteurs défectueux fournis par la SIAME dans le cadre du projet EWSA Rwanda.

Dans le cadre de ce protocole d'accord, la STEG-IS a encaissé le 8 mai 2015 et le 8 février 2016 les deux tranches de 200 000 DT chacune. Cependant, le solde du fournisseur SIAME au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2017 est encore débiteur de 322 270 DT (en l'absence d'achats effectués par la STEG-IS auprès de la SIAME).

2) Crédit de TVA

Les autres actifs courants au bilan arrêté au 31 décembre 2017 renferment un crédit de TVA Tunisienne s'élevant à 1 617 773 DT, dont un montant de 1 039 238 DT se rapportant au nouveau siège social. L'autorisation d'achats en suspension de la TVA accordée à la STEG-IS ne couvrent pas les dépenses relatives à l'acquisition de biens immobiliers (terrain et construction). Le siège social gère essentiellement les activités des établissements stables ou les contrats de construction exécutés à l'étranger (qui se trouvent hors champ d'application de la TVA en Tunisie). De ce fait, le droit à déduction de la TVA sur les achats de biens et services en Tunisie ainsi que le droit à la restitution du crédit de TVA risquent d'être remis en cause par l'administration fiscale.

3) Charges reportées d'assistance et de représentation commerciale à l'étranger

Les contrats d'assistance et de représentation commerciale, conclus par la STEG-IS avec des personnes physiques ou morales de nationalité étrangère (des agents) pour le développement de sa part de marché notamment en Afrique et au Moyen Orient, prévoient généralement des honoraires (ou des commissions) proportionnels au chiffre d'affaires du contrat signé avec le client. Le fait générateur de leur paiement est l'encaissement des produits du contrat.

En application du principe de rattachement des charges aux produits, la STEG-IS comptabilise en résultat net les honoraires ou commissions à payer sur les produits des contrats comptabilisés en revenus et non encore encaissés et, inversement, elle constate dans un compte de régularisation actif (charges comptabilisées d'avance) les honoraires ou commissions déjà payés aux agents, notamment sur les avances reçues des clients étrangers, et correspondant au chiffre d'affaires des périodes futures.

Au 31 décembre 2017, les honoraires ou commissions payés d'avance et différés à l'actif du bilan se détaillent comme suit :

Entité	Projet concerné	Montant en devises	Montant en TND
MEAC	EDCL Rwanda	1 231 519 \$	3 003 552
ALBERT BUTAR	REA 3 Tanzanie	366 000 \$	907 513
AESG	Mbeya & Pwani	38 981 \$	95 640
TOTAL EN TND			4 006 705

Le contrat d'assistance et de représentation commerciale relatif au projet EDCL Rwanda a été conclu par la STEG-IS avec l'entreprise MEAC pour une rémunération globale de 1 759 313 \$ représentant 4% des revenus du projet s'élevant à 43 982 829 \$.

En 2017, la STEG-IS a encaissé une avance de 20% du montant du marché signé avec son client Rwandais, ce qui a permis à l'entreprise d'assistance et de représentation commerciale MEAC de facturer à la STEG-IS et d'encaisser 70% de sa rémunération globale, soit un montant de 1 231 519 \$.

Le contrat d'assistance et de représentation commerciale relatif au projet REA 3 Tanzanie a été conclu par la STEG-IS avec l'entreprise ALBERT BUTAR pour une rémunération globale de 724 143 \$ représentant 3% des revenus du projet s'élevant à 20 138 100 \$.

En 2017, la STEG-IS a encaissé une avance de 10% du montant du marché signé avec son client Tanzanien, ce qui a permis à l'entreprise d'assistance et de représentation commerciale ALBERT BUTAR de facturer à la STEG-IS et d'encaisser environ 51% de sa rémunération globale, soit un montant de 366 000 \$.

Aucun chiffre d'affaires n'a été comptabilisé en 2017 au titre de ces deux projets.

NOTE N°9 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Prêts au personnel à moins d'un an	45 703	58 109
Placements monétaires :	2 500 000	20 000 000
- Principal	2 500 000	20 000 000
- Intérêts à recevoir	-	-
Total en DT	2 545 703	20 058 109

NOTE N°10 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
CCP SERGAZ - Fonds mis à disposition pour droits de servitudes à payer	4 188	4 248
Banques :	50 443 277	29 819 824
- Banques Siège (Tunis)	45 118 687	28 214 877
. TND	935 882	1 140 584
. USD	34 601 152	20 388 430
. EURO	9 581 653	6 685 851
. CAD	-	12
- Banques Chantiers (Rwanda, Sénégal, Congo, Tanzanie ...)	5 324 590	1 604 947
Caisses :	329 550	188 123
- Caisse Siège (Tunis)	9 334	1 338
- Caisses Chantiers (Rwanda, Sénégal, Congo, Tanzanie ...)	320 216	186 785
Total en DT	50 777 015	30 012 195

NOTE N°11 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(En DT)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Subventions d'investissement	Bénéfices non répartis	Total
Soldes au 31 décembre 2015	30 000 000	3 000 000	31 000 000	1 120	8 075 190	72 076 310
Affectation bénéfice 2015	-	-	-	-	-	-
Dividendes à servir	-	-	-	-	-3 000 000	-3 000 000
Augmentation du capital	20 000 000	-	-20 000 000	-	-	-
Amortissements des subventions	-	-	-	-1 120	-	-1 120
Bénéfice 2016	-	-	-	-	5 556 305	5 556 305
Soldes au 31 décembre 2016	50 000 000	3 000 000	11 000 000	-	10 631 495	74 631 495
Affectation bénéfice 2016	-	531 575	-	-	-531 575	-
Dividendes à servir	-	-	-	-	-3 000 000	-3 000 000
Bénéfice 2017	-	-	-	-	1 222 425	1 222 425
Soldes au 31 décembre 2017	50 000 000	3 531 575	11 000 000	-	8 322 345	72 853 920

Le bénéfice par action s'élève à 0,244 DT en 2017, contre 1,111 DT en 2016 (sur la base de 5 000 000 actions ordinaires en circulation), soit une diminution de 78%.

NOTE N°12 : PROVISIONS

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Provisions pour risques et charges - Siège :	894 212	894 212
- Provision pour risque social - CNSS	550 891	550 891
- Autres provisions pour risques et charges	343 321	343 321
Provisions pour risques et charges - Projet TANESCO Tanzanie	-	19 443
Provisions pour risques et charges - Projet Tchad	-	255 266
<i>Total en DT</i>	894 212	1 168 921

Suite 1 Note N°12

1) Provision pour risque social

Cette provision se rapporte à une notification des résultats d'un contrôle comptable de la situation de la STEG-IS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012, effectué par la CNSS au cours de l'exercice 2013, reçue en date du 31 décembre 2013.

La CNSS réclame le paiement d'un complément de cotisations pour un montant de 2 320 843 DT, provenant essentiellement de l'intégration dans l'assiette de cotisation des éléments suivants :

- Les indemnités d'expatriation et autres formes d'intéressement servis au personnel de la STEG détaché auprès de la STEG-IS, soumis au régime CNRPS ;
- Les indemnités spécifiques d'expatriation servies au personnel de la STEG-IS ayant participé à l'exécution des projets à l'étranger. Ces indemnités d'expatriation sont exclues de l'assiette de cotisation aux termes de l'article 1 point 17 du décret n°2003-1098 du 19 mai 2003, fixant la liste des avantages exclus de l'assiette de cotisation au titre des régimes de sécurité sociale ;
- Les coûts des travaux de sous-traitance assurés par des entreprises locales dans le cadre de la réalisation des projets à l'étranger ;
- Des comptes de passif (fournisseurs et charges à payer) dont les soldes ont été déjà pris en compte au niveau des charges (double emploi) ;
- Les frais de mission et de réception à l'étranger (justifiés par des factures ou déterminés selon le barème applicable) ;
- Des honoraires justifiés par des factures émanant de personnes physiques ou morales patentées.

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé de la quasi-totalité des éléments de redressement, en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises (états, conventions, factures, etc.).

Plusieurs réunions ont été tenues avec la Direction Générale et le bureau concerné de la CNSS pour discuter les éléments de réponse avancés par la STEG-IS. Le 13 février 2015, la CNSS a révisé à la baisse le montant réclamé en adressant une deuxième notification exigeant le paiement d'un complément de cotisations de 2 203 563 DT, soit une réduction à de 117 280 DT. La STEG-IS s'est opposée, dans le délai légal, à cette deuxième notification.

Par extrême prudence, une provision pour risque social (objet d'un litige en cours) a été constituée par la STEG-IS, de manière progressive sur les trois exercices 2013, 2014 et 2015, pour un montant global de 1 652 672 DT (soit 75% du montant de la deuxième notification).

Une reprise sur provision pour risque social a été comptabilisée en 2016 pour un montant de 1 101 781 DT afin de ramener le solde de ce passif de 1 652 672 DT au 31 décembre 2015 à 550 891 DT au 31 décembre 2016 (soit 25% du montant de la deuxième notification), en s'appuyant sur le jugement préliminaire prononcé en faveur de la STEG-IS sous le n°22 en date du 8 mars 2017 ainsi que la correspondance de l'avocat chargé de l'affaire reçue en date du 5 juillet 2017 qui confirme la révision à la baisse du risque social encouru. Signalons qu'une expertise judiciaire a été ordonnée par la Cour d'Appel de Tunis en date du 8 mars 2017. Toutefois, aucun jugement d'appel n'a été prononcé jusqu'à la date d'établissement des présents états financiers.

Suite 2 Note N°12

2) Provision pour risques et charges - Projet TANESCO Tanzanie

Cette provision est destinée à couvrir le risque fiscal relatif au Projet TANESCO Tanzanie.

Suite à la réception définitive de ce Projet, signée par les deux parties en mai 2017, et l'encaissement de la totalité des créances s'y rapportant, une reprise sur provision a été comptabilisée pour un montant de 19 443 DT.

3) Provision pour risques et charges - Projet Tchad

Cette provision est destinée à couvrir le risque fiscal relatif au Projet Tchad.

Suite à la réception définitive de ce Projet, signée par les deux parties en 2016, une reprise sur provision a été comptabilisée pour un montant de 255 266 DT.

Notons que la créance impayée depuis plusieurs années sur ce Projet, d'un montant de 933 249 512 Francs CFA, a été totalement provisionnée au cours des exercices antérieurs.

NOTE N°13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Fournisseurs d'exploitation - achats de biens et services :	7 492 561	2 559 433
- STEG	1 329 888	700 421
- STEG-IS Congo	1 445 091	1 323 574
- SIAME	1 786	183 905
- SACEM INDUSTRIE	-	40 684
- TAMARIS VOYAGES	-	13 603
- CONTINENTAL TOURS	43 069	4 165
- BAHDELA COMPANY LIMITED	566 215	-
- TUNISIE CABLES	773 204	-
- CATU	54 973	-
- MEAC GLOBAL LIMITED	1 419 597	-
- ASSURANCE STAR	70 318	30 361
- Fournisseurs Projets TANZANIE	383 624	52 186
- Fournisseurs Projet SIERRA LEONE	-	29 186
- TANGANYIKA WATTLE	1 000 099	-
- Autres fournisseurs	404 697	181 348
Fournisseurs d'exploitation - factures non parvenues :	715 333	868 385
- STEG	568 028	751 368
- AICHFEET - Projet Sierra Leone	61 995	51 107
- Autres charges à payer (honoraires, assurances...)	85 310	65 910
Fournisseurs d'exploitation - effets à payer :	-	217 134
- SACEM INDUSTRIE	-	217 134
Fournisseurs d'immobilisations :	339 153	122 222
- SOTUALEM	37 940	-
- MAS	212 886	-
- CHAABENE ET CIE	-	109 487
- MMTG	10 449	-
- UMS	10 986	-
- SITTE	6 846	4 769
- MEGA SYSTEM	3 188	-
- RUSPINA	29 063	-
- PICOSOFT	14 161	7 966
- Autres fournisseurs	13 634	-
Fournisseurs d'exploitation - retenues de garantie	154 952	102 248
Fournisseurs d'immobilisations - retenues de garantie	74 474	15 377
Fournisseurs d'immobilisations - retenues assurance décennale	37 736	-
Total en DT	8 814 209	3 884 799

NOTE N°14 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Clients créditeurs (avances reçues ...) :	28 418 976	1 694 006
- EDCL Rwanda (projet HT)	21 674 319	1 594 672
- REA 3 Tanzanie	5 935 150	-
- Electricité de Djibouti	-	29 440
- MAT-DGGT Congo (règlement en plus)	702 723	-
- SONABEL	36 890	-
- MITSUBISHI HITACHI	69 894	69 894
Etat - impôts et taxes :	3 340 236	1 589 641
- Retenues à la source	103 338	138 416
- Impôt sur les Sociétés à payer en Tunisie	306 069	-
- TCL à payer	6 525	1 212
- TFP et FOPROLOS	-	13 966
- Provision pour impôt sur les sociétés à payer en Tanzanie (*)	615 335	931 554
- Provision pour impôt sur les sociétés à payer au Congo (**)	200 000	252 666
- Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	-	171 175
- Retenues à la source - projets Tanzanie	125 840	70 457
- Retenues à la source - projets Congo	32 678	-
- ENR et TVA projet PEEDU Congo	1 521 976	-
- Redevance de rétrocession projets Congo	426 713	8 422
- Autres taxes à payer	1 762	1 773
SERGAZ - droits de servitudes à payer	60 685	60 685
Créditeurs divers :	138 277	128 416
- CNSS	120 772	112 294
- CNRPS	6 108	6 108
- Autres créditeurs	11 397	10 014
Personnel et comptes rattachés :	752 534	862 359
- Congés à payer - personnel détaché	8 018	161 641
- Congés à payer - personnel permanent	314 733	236 151
- Prime exceptionnelle - personnel permanent	108 004	125 657
- Prime exceptionnelle - personnel détaché	42 798	89 416
- Prime de bilan - Direction Générale	46 216	45 711
- Prime exceptionnelle - Direction Générale	86 780	87 400
- Congés à payer - Direction Générale	122 581	100 343
- Personnel permanent - rémunérations dues	2 417	11 081
- Autres charges à payer	20 987	4 959
Diverses charges à payer :	640 528	165 275
- Intéressements à payer	8 901	15 276
- Indemnités d'expatriation à payer	72 381	126 314
- Honoraires et commissions à payer / contrats d'assistance et de représentation	488 111	-
- Actionnaires, dividendes à payer	14 753	-
- Autres charges à payer (jetons de présence ...)	56 382	23 685
Produits comptabilisés d'avance (sur placements monétaires ...)	28 515	893 592
Total en DT	33 379 751	5 393 974

(*) Projets MBEYA & PWANI (en 2017).

(**) Projet PEEDU (en 2017).

NOTE N°15 : REVENUS

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Travaux et prestations de services - exportation :	51 865 147	42 010 625
- MBEYA & PWANI Tanzanie	26 351 339	-
- REA Tanzanie (*)	-1 009 129	4 319 469
- TANESCO Tanzanie	97 060	1 001 587
- EDCL Rwanda	10 250 208	-
- SCET Tunisie - Projet Tchad	-	81 205
- Ministère de l'Energie de la Sierra Leone	601 369	18 543 660
- NEUC Liban	848 661	1 255 195
- PEEDU Congo	10 498 914	-
- MABOMBO Congo	234 604	8 936 314
- LOUDIMA Congo	-	5 268 687
- BOUNDJI-EWO Congo	-	8 115
- SNE Tchad	1 212 406	1 449 174
- SCL Sénégal	359 278	565 436
- Electricité de Djibouti	471 858	418 951
- STEG-IS SAUDI	795 227	-
- SONABEL Burkina Faso	857 497	-
- INTEC	241 255	-
- Autres clients export	54 600	162 832
Travaux et prestations de services - marché local :	304 106	1 245 808
- CPC	103 016	356 448
- SEREPT	-	284 455
- WINSTAR	-	43 500
- STIR	106 689	112 470
- SITEP	-	150 960
- CIMENTS JBEL OUST	9 900	-
- CARTHAGO S.A.	17 500	29 650
- PETROFAC	-	34 500
- GINOR	18 040	49 390
- CAT	-	62 000
- Autres clients locaux	48 961	122 435
Total en DT	52 169 253	43 256 433

(*) Ce montant correspond essentiellement à la valeur des travaux d'installation de 11 270 compteurs non exécutés pour un chiffre d'affaires de 856 102 DT, et ce, dans le cadre du contrat conclu par la STEG-IS avec le client REA Tanzanie et portant sur la fourniture et l'installation des lignes MT/BT des transformations de distribution et le raccordement des clients dans les zones rurales de la République de Tanzanie.

**NOTE N°16 : AUTRES PRODUITS
D'EXPLOITATION**

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Amortissements des subventions d'investissement	-	1 120
Indemnisations assurances	46 733	15 624
Total en DT	46 733	16 744

**NOTE N°17 : ACHATS
D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS**

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Matériels et fournitures / projets Tanzanie	14 448 523	928 344
Matériels et fournitures / projet Sierra Leone	445 470	3 230 457
Matériels et fournitures / projets Congo	3 067 014	3 468 059
Matériels et fournitures / projets Rwanda	4 385 005	-
Matériels et fournitures / autres projets	703	152 336
Equipements et outillages / projets	724 675	529 973
Produits alimentaires / projets	17 250	12 686
Produits pharmaceutiques / projets	11 687	5 623
Carburants et lubrifiants	45 561	51 631
Electricité	33 621	26 147
Fournitures de bureaux	237 991	163 675
Divers achats	895 783	442 856
Total en DT	24 313 283	9 011 787

NOTE N°18 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Salaires et compléments de salaires / Direction Générale (*)	399 511	384 303
Salaires et compléments de salaires / personnel permanent (*)	1 150 610	948 832
Salaires et compléments de salaires / personnel détaché	-	19 232
Rémunération du Président du Conseil d'Administration	2 868	2 118
Congés payés (variation)	93 169	75 381
Charges sociales légales et autres charges de personnel	325 459	286 985
Total en DT	1 971 617	1 716 851

(*) Les salaires et compléments de salaires relatifs à l'exercice 2017 comprennent une prime exceptionnelle au profit du personnel permanent correspondant à deux salaires mensuels, pour un montant brut global de 90 378 DT, et une prime exceptionnelle au profit de la Direction Générale correspondant à quatre salaires mensuels, pour un montant brut global de 86 780 DT.

NOTE N°19 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	288 619	245 435
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	70 750
Reprises sur provisions pour risques et charges	-274 709	-1 336 500
Dotations aux provisions pour dépréciation des clients	2 504 550	1 303 512
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-	-568 887
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	-	-22 642
Total en DT	2 518 460	-308 332

NOTE N°20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Services extérieurs :	28 077 611	21 736 386
- Intéressements servis aux détachés STEG	1 734 370	1 599 871
- Autres intéressements servis	1 377 013	891 648
- Rémunération STEG / détachement de son personnel	1 541 978	1 654 161
- Transports sur ventes (d'équipements électriques)	2 481 403	314 258
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 034 733	2 681 745
- Honoraires et commissions d'assistance et de représentation commerciale à l'étranger (1)	2 120 654	1 267 492
- Sous-traitance générale STEG-IS Congo (2)	1 597 845	5 014 227
- Autres sous-traitance générale	1 925 956	2 385 685
- Transports et déplacements	2 502 410	1 267 925
- Missions et réceptions	2 404 208	1 517 951
- Frais de formation	78 234	40 511
- Loyers et charges locatives / projets	2 977 663	1 507 346
- Autres loyers et charges locatives	247 071	246 928
- Jetons de présence	60 000	20 000
- Services bancaires et assimilés	391 552	152 827
- Primes d'assurance (export, maladies) / projets	229 138	292 267
- Primes d'assurance / siège Tunis	231 644	13 092
- Frais postaux et de télécommunications	146 364	107 860
- Dons et subventions	45 650	47 717
- Timbres de voyage	18 360	9 300
- Maintenance informatique	28 556	26 368
- Frais de publicité / publications	110 422	131 509
- Entretien et réparations	127 644	59 450
- Personnel extérieur à l'entreprise / chantiers à l'étranger	1 623 260	447 448
- Autres personnel extérieur à l'entreprise et autres services extérieurs	41 483	38 800
Impôts et taxes	563 344	487 498
Total en DT	28 640 955	22 223 884

1) Honoraires et commissions d'assistance et de représentation commerciale à l'étranger

Les honoraires et commissions d'assistance et de représentation commerciale à l'étranger qui sont à payer par la STEG-IS au titre des revenus comptabilisés en fonction des pourcentages d'avancement des projets et non encore encaissés au 31 décembre 2017 totalisent 2 120 654 DT et se détaillent comme suit :

Entité	Projet concerné	Charges 2017	Revenus 2017	%
MLT Investment	Sierra Leone	45 465	601 369	-
MEAC	Loudima Congo	283 563	-	-
	Mabombo Congo	504 224	234 604	-
AESG Africa Energy Services Group Ltd	Mbeya&PwaniTanzanie	634 678	26 351 339	2%
MEAC	PEEDU	652 724	10 498 914	6%
TOTAL GÉNÉRAL EN DT		2 120 654	37 686 226	6%

2) Sous-traitance générale STEG-IS Congo

La STEG-IS a conclu avec sa filiale STEG-IS Congo des contrats de prestations de sous-traitance dans le cadre des projets réalisés (ou en cours de réalisation) dans la République du Congo (Loudima, Mabombo et PEEDU). La charge globale encourue par la STEG-IS, au titre de ces contrats de sous-traitance, s'élève à 1 597 845 DT en 2017, contre 5 014 227 DT en 2016, et se décompose comme suit :

Projet concerné	Charges 2016	Charges 2017	Total par projet
Loudima	1 529 074	-	1 529 074
Mabombo	3 485 153	74 707	3 559 860
PEEDU	-	1 523 138	1 523 138
TOTAL GÉNÉRAL EN DT	5 014 227	1 597 845	6 612 072

Ces charges ont été comptabilisées par la STEG-IS sur la base desdits contrats de prestations de sous-traitance et des factures établies par la STEG-IS Congo (entité ad hoc –*special purpose entity* - dont le capital est détenu à 100% par la STEG-IS et dont l'objet se limite à la réalisation des marchés obtenus par cette dernière dans la République du Congo).

Elles n'ont pas fait l'objet d'un audit sur pièces de notre part afin de s'assurer de leur réalité et de la fiabilité de leur montant. En outre, nous n'avons pas obtenu de rapports d'audit financier indépendant portant sur les états financiers de cette filiale relatifs aux exercices 2016 et 2017, ce qui constitue une limitation à nos travaux de certification des comptes de la STEG-IS, étant donné l'importance des dépenses engagées via cette filiale sur les projets au Congo (un total de 6 612 072 DT).

NOTE N°21 : CHARGES FINANCIÈRES

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Pertes de change	1 799 595	3 010 527
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	9 188	33 660
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-81 307	-125 398
Pénalités fiscales	2 781	5 106
<i>Total en DT</i>	1 730 257	2 923 895

NOTE N°22 : PRODUITS FINANCIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Gains de change matérialisés	953 077	412 367
Gains de change non matérialisés / créances clients étrangers	1 116 189	1 096 912
Gains de change / actualisation trésorerie en devises	3 021 407	3 945 738
Gains de change non matérialisés / CC des sociétés du groupe	469 598	207 144
Autres gains de change non matérialisés	6 509	-
Intérêts créditeurs des CCB	64 527	107 488
Produits des placements monétaires	900 435	1 298 762
<i>Total en DT</i>	6 531 742	7 068 411

NOTE N°23 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Pertes résultant de l'apurement des comptes de tiers	1 679	77 104
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (*)	-	171 175
Autres pertes exceptionnelles	46	355
<i>Total en DT</i>	1 725	248 634

(*) *Instituée par la loi de finances pour l'année 2017 et calculée au taux de 7,5% sur la base du bénéfice imposable relatif à l'exercice 2016 généré par les activités hors établissements stables situés à l'étranger.*

NOTE N°24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Gains sur cession d'immobilisations	17 810	-
Profits résultant de l'apurement des comptes de tiers	11 094	39 399
Autres gains ordinaires	8 332	500
<i>Total en DT</i>	37 236	39 899

NOTE N°25 : IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
IS au titre des activités hors établissements stables situés à l'étranger (<i>voir note n°25-1</i>)	761 454	492 307
Provision IS au titre des activités de l'établissement stable situé à l'étranger - Projets Congo	200 000	252 666
Provision IS au titre des activités de l'établissement situé à l'étranger - Projets Tanzanie	300 000	-
<i>Total en DT</i>	1 261 454	744 973

NOTE N°25-1 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL*(En DT)*

	Exercice clos le 31 décembre 2017
Résultat net de l'exercice	1 222 425
Réintégrations :	59 230 429
- Impôts sur les sociétés	761 454
- Charges relatives aux établissements stables situés à l'étranger	49 582 772
- Quote-part de frais généraux du siège de Tunis imputable aux établissements situés à l'étranger	5 318 380
- Pénalités fiscales	2 781
- Timbres de voyage	18 360
- Dotations aux provisions non déductibles	43 636
- Dons et subventions	3 450
- Pertes de change non réalisées en 2017	20 699
- Gains de change déduits en 2016 et réalisés en 2017	3 478 897
Déductions :	-54 978 490
- Produits réalisés par les établissements stables situés à l'étranger	-52 011 748
- Dividendes	-
- Reprises sur provisions non déductibles	-81 307
- Gains de change non réalisés en 2017	-2 885 342
- Pertes de change réintégréées en 2016 et réalisées en 2017	-93
Bénéfice fiscal	5 474 364
Moins : Produits hors exploitation :	918 245
- Produits des placements monétaires	900 435
- Plus-values sur cession d'immobilisations corporelles	17 810
Bénéfice provenant de l'exploitation	4 556 119
Chiffre d'affaires total (hors établissements stables situés à l'étranger)	2 724 543
Chiffre d'affaires à l'export (hors établissements stables situés à l'étranger)	2 420 437
Bénéfice à l'exportation	4 047 578
Bénéfice local	1 426 786
Impôts sur les sociétés :	761 454
- IS au taux de 25% (exigible en Tunisie)	356 697
- IS au taux de 10% (exigible en Tunisie)	404 758
Acomptes provisionnels	-443 077
Retenues à la source	-12 308
Impôt sur les sociétés à payer (en Tunisie)	306 069

NOTE N°26 : PASSIFS ÉVENTUELS

Le 29 décembre 2016, la STEG-IS a reçu une notification des résultats de la vérification préliminaire de sa situation fiscale au titre des exercices 2012, 2013 et 2014, effectuée par la Direction des Grandes Entreprises (DGE). Cette vérification a porté sur l'impôt sur les sociétés et les acomptes provisionnels.

L'administration fiscale, après avoir considéré les projets Rwanda et Cameroun comme étant des établissements stables (même si la STEG-IS ne les a pas créés effectivement et n'a pas payé d'impôts sur les résultats aux autorités locales au titre de ces projets), et séparé les produits et les charges concernant ces établissements stables de fait en se basant sur des informations partielles et non fiables (se rapportant notamment aux frais généraux à répartir sur la base du chiffre d'affaires de chaque activité séparée fiscalement par rapport au chiffre d'affaires total de l'année), a redressé à la hausse les bénéfices imposables des autres activités.

De ce fait, elle réclame le paiement d'un complément d'impôt de 2 373 731 DT (dont 805 206 DT de pénalités) sur la base des bénéfices redressés des activités réalisées en dehors des projets Rwanda et Cameroun, s'analysant comme suit :

	2012		2013		2014	
	<i>Principal</i>	<i>Pénalités</i>	<i>Principal</i>	<i>Pénalités</i>	<i>Principal</i>	<i>Pénalités</i>
Impôt sur les Sociétés	794 470	427 028	-	5	-	-
Acomptes provisionnels	-	-	715 023	357 512	59 032	20 661
<i>Sous-totaux annuels</i>	<i>1 221 498</i>		<i>1 072 540</i>		<i>79 693</i>	
Total Général en DT			2 373 731			

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé et exagéré des redressements effectués, en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises. En effet, la STEG-IS a constaté que les bénéfices redressés représentent 142% du chiffre d'affaires en 2012 et 88% du chiffre d'affaires en 2013, ce qui est inacceptable.

Plusieurs réunions ont été tenues avec les vérificateurs de la DGE pour discuter les éléments de réponse avancés par la STEG-IS. Le 13 juillet 2017, la DGE a répondu à l'opposition de la STEG-IS en acceptant le principe de répartition des frais généraux entre les activités sur la base du critère du chiffre d'affaires, sous réserve de la communication des éléments probants justifiant la détermination des montants réels de ces charges communes.

Les résultats de cette vérification fiscale préliminaire n'ont donné lieu à la constitution d'aucune provision pour risque fiscal étant donné que la Direction considère qu'il est plus improbable que probable que la STEG-IS supporte un complément d'impôt sur les sociétés au titre de ses activités réalisées en dehors des projets Rwanda et Cameroun au cours des exercices 2012 et 2013.

Jusqu'à la date d'établissement des présents états financiers (en octobre 2018), la DGE n'a pas encore émis d'arrêté de taxation d'office. Signalons, enfin, qu'une provision pour risque fiscal (local) a été constituée par la STEG-IS au cours des exercices antérieurs pour un montant de 343 321 DT.

NOTE N°27 : OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

a) Identification des parties liées

Les parties liées à la société STEG International Services (STEG-IS), autres que les dirigeants sociaux (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Directeur Général Adjoint), sont les suivantes :

- Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), actionnaire principal ;
- STEG-IS Congo (filiale) ;
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited - SIC (filiale en Tanzanie) ;
- SCL Énergie Solution (Joint Venture au Sénégal) ;
- Société Tuniso-Saoudienne de l'Électricité et du Gaz (Joint Venture en Arabie Saoudite) ;
- Société IDC, actionnaire et administrateur.

b) Transactions et soldes relatifs aux parties liées

1) En avril 2009, la société STEG International Services (STEG-IS) a renouvelé les termes de la convention cadre conclue avec son principal actionnaire, la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG). Les principales dispositions de cette convention qui a pour objet de fixer les modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure, afin de faire bénéficier la STEG-IS de l'assistance de la STEG dans la réalisation des prestations relevant des domaines de son activité d'exploitation, se résument comme suit :

- *Durée* : Trois années à partir de la date d'expiration de la précédente convention (conclue pour deux années à partir de mars 2007), renouvelables pour la même période par tacite reconduction sauf résiliation demandée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois mois ;
- *Rémunération* :
 - *Détachement normal* : La rémunération des agents détachés et tous les frais annexes liés à l'exercice de leur mission sont pris en charge directement par la STEG-IS ;
 - *Détachement pour mission* : La rémunération du personnel détaché pour mission continue à être servie directement à l'intéressé par la STEG et la STEG-IS accordera directement à l'agent détaché un intéressement. En cas de déplacement en Tunisie ou à l'étranger, le personnel détaché sera intégralement pris en charge par la STEG-IS ;
- *Remboursement de la rémunération* : La STEG-IS rembourse à la STEG la rémunération des agents en détachement normal, qui continuent à être payés par cette dernière, majorée des frais de gestion fixés à 15% ainsi que la rémunération des agents en détachement pour missions suivant le barème joint à la convention ;
- *Modalités de paiement* : La STEG-IS procède au paiement dans un délai maximum de 60 jours à compter de la réception du mémoire de règlement trimestriel.

En septembre 2011, les deux sociétés ont signé un avenant n°2 à cette convention cadre en vertu duquel la STEG percevra 10% de la rémunération de ses agents en position de détachement normal auprès de la STEG-IS et payés directement par cette dernière. Le pourcentage sus-indiqué est appliqué à la rémunération brute de l'agent concerné pendant la période de son détachement (salaire de base majoré des indemnités permanentes et occasionnelles).

Dans le cadre de ladite convention cadre et au titre de l'exercice 2017, les prestations de services facturées (ou à facturer) par la STEG à la STEG-IS se sont élevées à 1 541 978 DT et les intéressements servis (ou à servir) au personnel de la STEG détaché pour mission auprès de la STEG-IS ont atteint 1 691 572 DT. Au 31 décembre 2017, le solde au bilan de la STEG-IS du fournisseur STEG, au titre des prestations fournies objet de cette convention cadre, est de 1 861 168 DT.

- 2) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a financé les frais de constitution et d'autres frais antérieurs au démarrage de sa filiale STEG-IS Congo (dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS) pour un montant global de 109 547 DT (soit l'équivalent de 29 564 700 Francs CFA) s'analysant comme suit :

	Montant en Francs CFA	Montant en DT
Frais de constitution	3 357 200	12 437
Frais antérieurs au démarrage	12 207 500	45 225
Avances de trésorerie	14 000 000	51 865
TOTAL	29 564 700	109 547

Selon le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la STEG-IS Congo, tenue à Brazzaville le 18 septembre 2015, ces avances de trésorerie non rémunérées seront remboursées à la STEG-IS (société mère) lorsque cette filiale entrera en exploitation.

Un montant de 11 520 DT (soit l'équivalent de 3 100 000 Francs CFA) a été remboursé par la STEG-IS Congo au cours de l'exercice 2017. Un reliquat de 118 930 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2017 (soit l'équivalent de 26 464 700 Francs CFA) figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté à cette date.

Par ailleurs, la STEG-IS a financé, au cours de l'exercice 2016, l'acquisition du matériel roulant et d'autres frais liés à l'exécution, par sa filiale STEG-IS Congo, des prestations de sous-traitance relatives aux projets Mabombo et Loudima dans la République du Congo, et ce, pour un montant cumulé de 2 343 565 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2017 (soit l'équivalent de 521 500 000 Francs CFA) s'analysant comme suit :

	Montant en Francs CFA	Montant en DT
Matériel roulant et outillages	250 000 000	1 123 473
Frais liés à l'exécution des prestations de sous-traitance	271 500 000	1 220 092
TOTAL	521 500 000	2 343 565

Au cours de l'exercice 2017, la STEG-IS a accordé à la STEG-IS Congo diverses avances de trésorerie pour un montant de 38 197 DT (soit l'équivalent de 8 500 000 Francs CFA).

Au titre de toutes ces avances de trésorerie non rémunérées, la STEG-IS Congo (société du groupe) affiche un solde débiteur de 2 500 692 DT au niveau des autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2017.

3) Le 15 février 2016, la STEG-IS a conclu avec sa filiale STEG-IS Congo, deux contrats portant sur l'exécution des prestations de sous-traitance relatives aux marchés suivants :

- Contrat liant la STEG-IS à la société MAT-DGGT Congo et portant sur les travaux d'électrification de l'Institut de Formation Technique et Professionnelle (IFTPL) de Loudima dans la République du Congo, pour un montant de 428 040 000 Francs CFA ;
- Contrat liant la STEG-IS à la société MAT-DGGT Congo et portant sur les travaux d'électrification de la localité de Mabombo dans la République du Congo, pour un montant de 998 760 000 Francs CFA.

De son côté, la STEG-IS fournira à la STEG-IS Congo les prestations d'assistance technique nécessaires à la réalisation des projets Loudima et Mabombo, s'analysant comme suit :

- Coordination et supervision de l'ensemble des plans, commandes et exécution des travaux de construction d'infrastructure électrique et câblage de réseaux électriques ;
- Mise à disposition périodique de personnel qualifié chargé du montage et de la supervision des chantiers d'exécution du marché.

En 2017, la STEG-IS Congo a facturé à la STEG-IS des prestations de sous-traitance relatives au projet Mabombo, pour un montant de 74 707 DT (soit l'équivalent de 19 975 200 Francs CFA).

Rappelons qu'en 2016, la STEG-IS a facturé à la STEG-IS Congo des prestations d'assistance technique relatives aux projets Loudima et Mabombo, pour les montants respectifs de 28 512 DT (soit l'équivalent de 7 587 079 Francs CFA) et 60 759 DT (soit l'équivalent de 16 167 921 Francs CFA).

La dette de la STEG-IS Congo envers la STEG-IS, résultant de ces prestations d'assistance technique, s'élève à 106 752 DT au 31 décembre 2017 (voir Note 7 des états financiers).

4) Le 15 février 2017, la STEG-IS a conclu avec la STEG-IS Congo un contrat de prestations de sous-traitance relatives au projet PEEDU, pour un montant annuel forfaitaire de 342 432 000 Francs CFA. Aux termes de ce contrat, la STEG-IS Congo s'engage à fournir les services suivants :

- Mise à disposition du personnel expatrié spécialisé ;
- Mise à disposition d'un local à titre de domiciliation, y compris le matériel informatique et bureautique ;
- Mise à disposition du matériel roulant.

Au titre de l'exercice 2017, la STEG-IS Congo a facturé à la STEG-IS des prestations de services (location véhicule, location manitou, mise à disposition du personnel, domiciliation, etc.) relatives au projet PEEDU pour un montant de 1 523 138 DT (soit l'équivalent de 342 432 000 Francs CFA).

La dette de la STEG-IS envers la STEG-IS Congo, résultant de ces prestations de sous-traitance, s'élève à 1 445 091 DT au 31 décembre 2017 (voir Note 13 des états financiers).

- 5) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé l'acquisition de véhicules et d'autres frais liés à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de son activité, par sa filiale Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC), dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS, pour un montant cumulé de 348 492 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens et 107 600 USD).

La filiale SIC Tanzanie s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie non rémunérées selon le calendrier suivant :

- 96 827 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens) avant la fin de l'exercice 2017 ;
- 251 665 DT (soit l'équivalent de 107 600 USD) avant la fin de l'exercice 2018.

D'autres avances de trésorerie non rémunérées, totalisant la somme de 258 697 DT (soit l'équivalent de 68 523 210 Shillings Tanzaniens et 76 683 USD), ont été accordées par la STEG-IS à sa filiale SIC Tanzanie au cours de l'exercice 2017.

En 2017, un montant de 92 182 DT a été remboursé par la filiale SIC Tanzanie à la STEG-IS (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens).

Le reliquat non remboursé des avances de trésorerie non rémunérées, accordées en 2016 et 2017, figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2017. En effet, la société du groupe SIC Tanzanie affiche un solde débiteur de 532 431 DT à cette date.

- 6) Pour le financement de ses activités d'exploitation et afin d'accélérer l'encaissement du prêt BIDC, la STEG-IS a accordé à la société sénégalaise SCL Énergie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), diverses avances de trésorerie non rémunérées pour un montant de 86 611 DT (soit l'équivalent de 26 008 199 Francs CFA). Cette société du groupe affiche un solde débiteur de 85 872 DT (soit l'équivalent de 19 108 554 Francs CFA) parmi les autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2017.
- 7) Au cours de l'exercice 2017, la STEG-IS a facturé à la société SCL Énergie Solution des prestations d'études, d'assistance technique et de supervision des travaux d'électrification rurale de 111 localités dans la concession de Mbour au Sénégal, pour un montant cumulé de 359 278 DT.

Au 31 décembre 2017, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Énergie Solution au titre de ces prestations de services est de 1 332 347 DT.

- 8) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a facturé à la Société Tunisio-Saoudienne de l'Électricité et du Gaz - STEG-IS SAUDI (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), des services d'inspection de la turbine MHI, pour un montant de 126 357 DT.

Au cours de l'exercice 2017, la STEG-IS a facturé à la STEG-IS SAUDI, des prestations d'assistance technique, pour un montant de 795 227 DT.

Au 31 décembre 2017, le solde au bilan de la STEG-IS du client STEG-IS SAUDI est de 904 716 DT.

- 9) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a facturé à la société IDC, actionnaire et administrateur, des travaux de sous-traitance dans le cadre du projet de la centrale de Balingué au Mali, pour un montant de 133 728 DT. Au 31 décembre 2017, le solde au bilan de la STEG-IS du client IDC, au titre de ces prestations de services, est de 72 617 DT.

NOTE N°28 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Revenus et autres produits d'exploitation	52 215 986	43 273 177
Production stockée / Destockage de production	2 875 212	-8 263 490
PRODUCTION	55 091 198	35 009 687
Achats d'approvisionnements	-24 313 283	-9 011 787
Services extérieurs et autres charges externes	-28 077 611	-21 736 386
VALEUR AJOUTÉE BRUTE	2 700 304	4 261 514
Charges de personnel	-1 971 617	-1 716 851
Impôts et taxes	-563 344	-487 498
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	165 343	2 057 165
Charges financières	-1 802 376	-3 015 633
Produits financiers	6 531 742	7 068 411
Autres pertes ordinaires	-1 725	-248 634
Autres gains ordinaires	37 236	39 899
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-2 446 341	400 070
Impôts sur le résultat	-1 261 454	-744 973
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 222 425	5 556 305

**ANNEXE 1: ETAT DE RESULTAT DES
ACTIVITÉS HORS ÉTABLISSEMENTS STABLES SITUÉS À L'ÉTRANGER**

ETAT DE RESULTAT (Montants exprimés en dinars)		Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION	Revenus	2 724 543	1 827 591	18 897 855
	Autres produits d'exploitation	11 314	13 381	17 439
	Transfert quote-part de frais généraux du siège imputable aux établissements stables situés à l'étranger	5 318 380	5 054 124	2 890 345
	Total des produits d'exploitation	8 054 237	6 895 096	21 805 639
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation des travaux en cours	-	-	7 614 089
	Achats d'approvisionnements consommés	-297 822	-322 790	-10 108 741
	Charges de personnel	-1 515 037	-1 443 468	-1 887 781
	Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-323 067	765 663	1 112 944
	Autres charges d'exploitation	-5 077 582	-4 106 926	-13 263 417
	Total des charges d'exploitation	-7 213 508	-5 107 521	-16 532 906
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	840 729	1 787 575	5 272 733
	Charges financières	-4 759	75 335	-1 425 600
	Produits financiers	4 014 291	4 912 470	4 540 293
	Autres pertes ordinaires	-46	-248 569	-21 373
	Autres gains ordinaires	23 068	16 795	2 327
	Résultat des activités ordinaires avant impôt	4 873 283	6 543 606	8 368 380
	Impôt sur les sociétés	-761 454	-492 307	-571 618
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4 111 829	6 051 299	7 796 762

ANNEXE 2: ETATS DE RESULTATS DES ÉTABLISSEMENTS STABLES SITUÉS À L'ÉTRANGER
ÉTABLISSEMENT STABLE - PROJETS TANZANIE

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	25 439 270	5 321 056	19 505 666
Autres produits d'exploitation	35 419	-	18 598
Total des produits d'exploitation	25 474 689	5 321 056	19 524 264
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des travaux en cours	1 248 572	-1 903 796	-4 574 067
Achats d'approvisionnements consommés	-15 188 204	-1 143 245	-4 033 461
Sous-traitance générale	-164 704	-555 369	-3 827 305
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	19 443	22 642	-22 642
Autres charges d'exploitation	-7 987 047	-2 805 276	-4 239 236
Quote-part de frais généraux du siège imputable aux projets Tanzanie	-2 736 302	-649 144	-2 768 389
Total des charges d'exploitation	-24 808 242	-7 034 188	-19 465 100
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	666 447	-1 713 132	59 164
Charges financières	-377 516	-329 224	-524 427
Produits financiers	43 353	296 022	321 507
Autres pertes ordinaires	-1 679	-	-
Autres gains ordinaires	786	70	-
Résultat des activités ordinaires avant impôt	331 391	-1 746 264	-143 756
Impôt sur les sociétés	-300 000	-	-490 236
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	31 391	-1 746 264	-633 992

ÉTABLISSEMENT STABLE - PROJETS TCHAD

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

		Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION	Revenus	1 212 406	1 530 379	859 293
	Autres produits d'exploitation	-	-	-
	Total des produits d'exploitation	1 212 406	1 530 379	859 293
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation des travaux en cours	-	-	-
	Achats d'approvisionnements consommés	-5 582	-107 807	-9 974
	Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	255 266	-1 048 860	-1 151 877
	Autres charges d'exploitation	-555 664	-779 436	-689 993
	Quote-part de frais généraux du siège imputable aux projets Tchad	-130 410	-186 699	-121 956
	Total des charges d'exploitation	-436 390	-2 122 802	-1 973 800
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	776 016	-592 423	-1 114 507
	Charges financières	-23 950	-3 447	-13 316
	Produits financiers	58 931	48 640	1 184
	Autres pertes ordinaires	-	-	-
	Autres gains ordinaires	4 077	19 125	747
	Résultat des activités ordinaires avant impôt	815 074	-528 105	-1 125 892
	Impôt sur les sociétés	-	-	-
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	815 074	-528 105	-1 125 892

ÉTABLISSEMENT STABLE - PROJETS CONGO

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

		Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION	Revenus	10 733 518	14 213 116	-
	Autres produits d'exploitation	-	3 363	-
	Total des produits d'exploitation	10 733 518	14 216 479	-
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation des travaux en cours	883 743	273 368	-
	Achats d'approvisionnements consommés	-3 470 691	-3 475 384	-
	Sous-traitance générale	-3 095 113	-4 700 398	-
	Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-2 470 102	-	-
	Autres charges d'exploitation	-5 714 070	-2 942 342	-
	Quote-part de frais généraux du siège imputable aux projets Congo	-1 154 520	-1 733 933	-
	Total des charges d'exploitation	-15 020 753	-12 578 689	-
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-4 287 235	1 637 790	-
	Charges financières	-685 437	-868 527	-
	Produits financiers	1 718 766	762 780	-
	Autres pertes ordinaires	-	-	-
	Autres gains ordinaires	-	-	-
	Résultat des activités ordinaires avant impôt	-3 253 906	1 532 043	-
	Impôt sur les sociétés	-200 000	-252 666	-
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-3 453 906	1 279 377	-

ÉTABLISSEMENT STABLE - PROJET LIBAN

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le 31 décembre 2017 Exercice clos le 31 décembre 2016 Exercice clos le 31 décembre 2015

PRODUITS D'EXPLOITATION	Revenus	848 661	1 255 195	-
	Autres produits d'exploitation	-	-	-
	Total des produits d'exploitation	848 661	1 255 195	-
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation des travaux en cours	-	-	-
	Achats d'approvisionnements consommés	-	-	-
	Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-	568 887	-
	Autres charges d'exploitation	-210 889	-750 088	-
	Quote-part de frais généraux du siège imputable au projet Liban	-91 284	-153 128	-
	Total des charges d'exploitation	-302 173	-334 329	-
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	546 488	920 866	-
	Charges financières	-287	-331	-
	Produits financiers	167 273	230 070	-
	Autres pertes ordinaires	-	-	-
	Autres gains ordinaires	-	3 909	-
	Résultat des activités ordinaires avant impôt	713 474	1 154 514	-
	Impôt sur les sociétés	-	-	-
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	713 474	1 154 514	-

ÉTABLISSEMENT STABLE - PROJET RWANDA

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	10 250 208	-	-
Autres produits d'exploitation	-	-	-
Total des produits d'exploitation	10 250 208	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des travaux en cours	1 401 816	369 012	-
Achats d'approvisionnements consommés	-4 779 972	-35 431	-
Sous-traitance générale	-263 572	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-	-	-
Autres charges d'exploitation	-4 133 594	-340 642	-
Quote-part de frais généraux du siège imputable au projet Rwanda	-1 102 534	-	-
Total des charges d'exploitation	-8 877 856	-7 061	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 372 352	-7 061	-
Charges financières	-610 888	-	-
Produits financiers	18 148	35 595	-
Autres pertes ordinaires	-	-65	-
Autres gains ordinaires	59	-	-
Résultat des activités ordinaires avant impôt	779 671	28 469	-
Impôt sur les sociétés	-	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	779 671	28 469	-

ÉTABLISSEMENT STABLE - PROJET SENEGAL

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	359 278	565 436	-
Autres produits d'exploitation	-	-	-
Total des produits d'exploitation	359 278	565 436	-
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des travaux en cours	-	-	-
Achats d'approvisionnements consommés	-7 910	-987	-
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-	-	-
Autres charges d'exploitation	-569 424	-331 853	-
Quote-part de frais généraux du siège imputable au projet Sénégal	-38 645	-68 981	-
Total des charges d'exploitation	-615 979	-401 821	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-256 701	163 615	-
Charges financières	-73	-	-
Produits financiers	192 504	33 327	-
Autres pertes ordinaires	-	-	-
Autres gains ordinaires	-	-	-
Résultat des activités ordinaires avant impôt	-64 270	196 942	-
Impôt sur les sociétés	-	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-64 270	196 942	-

ÉTABLISSEMENT STABLE - PROJET SIERRA LEONE

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)		Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION	Revenus	601 369	18 543 660	-
	Autres produits d'exploitation	-	-	-
	Total des produits d'exploitation	601 369	18 543 660	-
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation des travaux en cours	-658 919	-7 002 074	-
	Achats d'approvisionnements consommés	-563 102	-3 926 143	-
	Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-	-	-
	Autres charges d'exploitation	-1 325 876	-5 184 937	-
	Quote-part de frais généraux du siège imputable au projet Sierra Leone	-64 685	-2 262 239	-
	Total des charges d'exploitation	-2 612 582	-18 375 393	-
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-2 011 213	168 267	-
	Charges financières	-27 347	-1 797 701	-
	Produits financiers	318 476	749 507	-
	Autres pertes ordinaires	-	-	-
	Autres gains ordinaires	9 246	-	-
	Résultat des activités ordinaires avant impôt	-1 710 838	-879 927	-
	Impôt sur les sociétés	-	-	-
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-1 710 838	-879 927	-

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIÉTÉ STEG INTERNATIONAL
SERVICES (STEG-IS) - TUNIS**

RAPPORT GÉNÉRAL

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société STEG International Services - STEG-IS (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 72 853 920 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1 225 425 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 octobre 2018

Le commissaire aux comptes

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, Associé Gérant

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIÉTÉ STEG INTERNATIONAL
SERVICES (STEG-IS) - TUNIS**

RAPPORT SPÉCIAL

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017
(antérieures et nouvelles)**

- 1) En application des termes de la convention cadre conclue en 2009 avec la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), principal actionnaire et administrateur, et portant sur la fixation des modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure, afin de faire bénéficier la STEG-IS de l'assistance de la STEG dans la réalisation de ses activités d'exploitation, telle que complétée et modifiée par les avenants subséquents, les prestations de services facturées (ou à facturer) par la STEG à la STEG-IS se sont élevées à 1 541 978 DT et les intéressements servis (ou à servir) au personnel de la STEG détaché pour mission auprès de la STEG-IS ont atteint 1 691 572 DT au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Au passif du bilan de la STEG-IS arrêté à cette date, le solde du fournisseur STEG, au titre des prestations fournies en exécution de cette convention cadre et de ses avenants, est de 1 861 168 DT.

- 2) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a financé les frais de constitution et d'autres frais antérieurs au démarrage de sa filiale - à 100% - STEG-IS Congo, pour un montant cumulé de 109 547 DT (soit l'équivalent de 29 564 700 Francs CFA). La STEG-IS Congo s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie non rémunérées après son entrée en exploitation (décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la STEG-IS Congo, tenue à Brazzaville le 18 septembre 2015). Un montant de 11 520 DT (soit l'équivalent de 3 100 000 Francs CFA) a été remboursé par la STEG-IS Congo au cours de l'exercice 2017. Un reliquat de 118 930 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2017 (soit l'équivalent de 26 464 700 Francs CFA) figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté à cette date.

- 3) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé l'acquisition du matériel roulant et d'autres frais liés à l'exécution, par sa filiale STEG-IS Congo, des prestations de sous-traitance relatives aux projets Mabombo et Loudima dans la République du Congo, pour un montant cumulé de 2 343 565 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2017 (soit l'équivalent de 521 500 000 Francs CFA). Ces avances de trésorerie non rémunérées n'ont fait l'objet d'aucun remboursement jusqu'au 31 décembre 2017.
- 4) Au cours de l'exercice 2017, la STEG-IS a accordé à la STEG-IS Congo diverses avances de trésorerie non rémunérées pour un montant de 38 197 DT (soit l'équivalent de 8 500 000 Francs CFA) non encore remboursé à la date de clôture.

Au titre de toutes ces avances de trésorerie non rémunérées, la STEG-IS Congo (société du groupe) affiche un solde débiteur de 2 500 692 DT au niveau des autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2017.

- 5) En date du 15 février 2016, la STEG-IS a conclu la STEG-IS Congo deux contrats portant sur des prestations de sous-traitance relatives aux marchés suivants :
 - Contrat liant la STEG-IS à la société MAT-DGGT Congo et portant sur les travaux d'électrification de l'Institut de Formation Technique et Professionnelle de Loudima (IFTPL) dans la République du Congo, pour un montant de 428 040 000 Francs CFA ;
 - Contrat liant la STEG-IS à la société MAT-DGGT Congo et portant sur les travaux d'électrification de la localité de Mabombo dans la République du Congo, pour un montant de 998 760 000 Francs CFA.

En contrepartie, la STEG-IS fournira à la STEG-IS Congo les prestations d'assistance technique nécessaires à la réalisation des projets Loudima et Mabombo, s'analysant comme suit :

- Coordination et supervision de l'ensemble des plans, commandes et exécution des travaux de construction d'infrastructure électrique et câblage de réseaux électriques ;
- Mise à disposition périodique de personnel qualifié chargé du montage et de la supervision des chantiers d'exécution du marché.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la STEG-IS Congo a facturé à la STEG-IS des prestations de sous-traitance relatives au projet Mabombo, pour un montant de 74 707 DT (soit l'équivalent de 19 975 200 Francs CFA).

En 2016, la STEG-IS a facturé à la STEG-IS Congo des prestations d'assistance technique liées aux projets Loudima et Mabombo, pour les montants respectifs de 28 512 DT (soit l'équivalent de 7 587 079 Francs CFA) et 60 759 DT (soit l'équivalent de 16 167 921 Francs CFA).

La dette de la STEG-IS Congo envers la STEG-IS, résultant de ces prestations d'assistance technique, s'élève à 106 752 DT au 31 décembre 2017.

- 6) En date du 15 février 2017, la STEG-IS a conclu avec la STEG-IS Congo un autre contrat de prestations de sous-traitance relatives au projet PEEDU dans la République du Congo, pour un montant annuel forfaitaire de 342 432 000 Francs CFA. Aux termes de ce nouveau contrat, la STEG-IS Congo s'engage à mettre à disposition de la STEG-IS :
 - Du personnel expatrié spécialisé ;
 - Un local à titre de domiciliation y compris le matériel informatique et bureautique ;
 - Du matériel roulant.

Au titre de l'exercice 2017, la STEG-IS Congo a facturé à la STEG-IS des prestations de services (location véhicule, location manitou, mise à disposition du personnel, domiciliation, etc.) relatives au projet PEEDU pour un montant de 1 523 138 DT (soit l'équivalent de 342 432 000 Francs CFA).

La dette de la STEG-IS envers la STEG-IS Congo, résultant des prestations de sous-traitance, s'élève à 1 445 091 DT au 31 décembre 2017.

- 7) Pour le financement de ses activités d'exploitation et afin d'accélérer l'encaissement du prêt BIDC, la STEG-IS a accordé à la société sénégalaise SCL Energie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), diverses avances de trésorerie non rémunérées pour un montant de 86 611 DT (soit l'équivalent de 26 008 199 Francs CFA). Le solde non encore remboursé de 85 872 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2017 (soit l'équivalent de 19 108 554 Francs CFA), figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté à cette date.
- 8) Au cours de l'exercice 2017, la STEG-IS a facturé à la société SCL Energie Solution des prestations d'études, d'assistance technique et de supervision des travaux d'électrification rurale de 111 localités dans la concession de Mbour au Sénégal, pour un montant cumulé de 359 278 DT. Au 31 décembre 2017, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Energie Solution, au titre de ces prestations de services, est de 1 332 347 DT.
- 9) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé l'acquisition de véhicules et d'autres frais liés à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de son activité, par sa filiale à 100% Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC), pour un montant cumulé de 348 492 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens et 107 600 USD).

La filiale SIC Tanzanie s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie non rémunérées selon le calendrier suivant :

- 96 827 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens) avant la fin de 2017 ;
- 251 665 DT (soit l'équivalent de 107 600 USD) avant la fin de 2018.

En 2017, un montant de 92 182 DT a été remboursé par la filiale SIC Tanzanie (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens). Le reliquat non encore remboursé de ces avances de trésorerie non rémunérées, s'élevant à 267 268 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2017 (soit l'équivalent de 107 600 USD), figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté à cette date.

- 10) Au cours de l'exercice 2017, la STEG-IS a accordé à sa filiale SIC Tanzanie d'autres avances de trésorerie non rémunérées pour un montant cumulé de 258 697 DT (soit l'équivalent de 68 523 210 Shillings Tanzaniens et 76 683 USD).

Le solde de la société du groupe SIC Tanzanie au titre des diverses avances de trésorerie non encore remboursées figure au niveau des actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2017 pour un montant de 532 431 DT.

- 11) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a facturé à la Société Tunisio-Saoudienne de l'Électricité et du Gaz - STEG-IS SAUDI (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), des services d'inspection de la turbine MHI, pour un montant de 126 357 DT. Aucun remboursement n'a été effectué jusqu'au 31 décembre 2017.

12) Au cours de l'exercice 2017, la STEG-IS a facturé à la STEG-IS SAUDI, des prestations d'assistance technique, pour un montant de 795 227 DT.

Au 31 décembre 2017, le solde au bilan de la STEG-IS du client STEG-IS SAUDI est débiteur de 904 716 DT, en appliquant le cours de change en vigueur à cette date.

Obligations et engagements de la STEG-IS envers ses dirigeants

1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 13 novembre 2015. Elle se compose des éléments suivants : un salaire mensuel (servi au Directeur Général en tant que cadre de la STEG en détachement normal auprès de la STEG-IS), une indemnité de gestion et de représentation, une indemnité de logement, une indemnité de restauration, une prime de bilan et une prime exceptionnelle (dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration). Le Directeur Général bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant, la prise en charge des factures de téléphone, d'électricité et de gaz (dans la limite des plafonds appliqués) ainsi que la prise en charge des frais de mission à l'étranger.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint (DGA) a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 13 novembre 2015. Elle se compose des éléments suivants : un salaire mensuel (servi au DGA en tant que cadre de la STEG en détachement normal auprès de la STEG-IS), une indemnité de gestion et de représentation, une indemnité de restauration, une prime de bilan et une prime exceptionnelle (dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration). Le Directeur Général Adjoint bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant, la prise en charge des factures de téléphone, d'électricité et de gaz (dans la limite des plafonds appliqués) ainsi que la prise en charge des frais de mission à l'étranger.
- Le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une rémunération mensuelle de 150 DT, fixée par référence au décret n°90-1855 du 10 novembre 1990, relatif au régime de rémunération des chefs d'entreprises à majorité publique, modifié par le décret n°2015-2217 du 11 décembre 2015.

2) Les charges encourues par la STEG-IS au titre de ses dirigeants, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit :

Charges de l'exercice	Directeur Général	Directeur Général Adjoint	Membres du Conseil d'Administration
Salaires, primes et indemnités	222 872	172 652	-
Charges sociales légales	9 830	9 126	-
Avantages en nature (bons de carburant, frais de téléphone, d'électricité et de gaz ...)	19 555	18 671	-
Jetons de présence	-	-	40 000
Total en DT	252 257	200 449	40 000

Ces charges relatives aux dirigeants n'incluent pas les frais de mission à l'étranger dont le montant cumulé s'élève à 43744 DT pour le Directeur Général et 139 359 DT pour le Directeur Général Adjoint (sans compter les prix des billets d'avion).

En dehors des conventions précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 31 octobre 2018

Le commissaire aux comptes

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, *Associé Gérant*